

Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi  
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement


Pièce 4-2

Marcy

PLUi :  
- arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire le 17 Juin 2013  
Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Communautaire le 17 février 2014

Le Président,

Pierre-ANDRÉ



**PRESCRIPTIONS**

- emplacement réservé
- cône de vue
- chemin piéton à conserver au titre de l'article L 123-1-5 6° du CU

**ZONES**

Zones agricoles

- A : agricole
- Ah : habitat en zone agricole

Zones naturelles

- N : zone naturelle
- Np : protection de la ressource en eau

Zones urbaines

- U : espace urbain

échelle originale : 1/5 000 ème  
(1 cm = 5 mètres)

